Synergies Roumanie n° 12 - 2017 p. 25-36

GERFLINT
ISSN 1841-8333
ISSN en ligne 2261-3463

Un rappel de la déclaration de Snagov une décennie après l'intégration de la Roumanie dans l'Union européenne

Adrian-Gabriel Corpădean
Faculté d'études européennes
Université Babeș-Bolyai Cluj-Napoca, Roumanie
adi_corpadean@yahoo.com

Résumé

En 2017, la Roumanie a fêté une décennie depuis l'obtention de la qualité de membre de l'Union européenne, ce qui a représenté une bonne occasion de dresser un bilan des performances, voire des accomplissements du pays, aussi bien que des obstacles qui persistent dans le démarche d'intégration. Cette étude se propose de remémorer les premiers pas faits vers le rapprochement du bloc communautaire, dont l'expression très connue reste la Déclaration de Snagov. Notre analyse du contexte engendrant les travaux de la commission éponyme continue par une analyse du document mentionné, afin de constater sa profondeur et la continuité de l'esprit engendré par l'épisode de 1995 dans l'attachement de la Roumanie au projet communautaire.

Mots-clés : Roumanie, intégration européenne, Déclaration de Snagov, européisation, modernisation

Remembering the Snagov Declaration one decade after Romania's integration into the European Union

Abstract

In 2017, Romania celebrated one decade since becoming a member of the European Union, which presented a suitable opportunity to make a review of its performance or achievements, along with the hurdles it still faces amid its integration endeavour. This study aims to cover the first steps made by the country in approaching the Community bloc, whose particularly well-known output remains the Snagov Declaration. Our analysis of the context leading to the works of the eponymous commission is furthered by one of the abovementioned document per se, so as to assess its depth and the continuity of the spirit engendered by the 1995 episode with regard to Romania's attachment to the Community project.

Keywords: Romania, European integration, Snagov Declaration, Europeanisation, modernisation

BDD-A28128 © 2017 Gerflint
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 09:01:39 UTC)

Le passage de la Roumanie à la démocratie, suite au moment décembre 1989, s'est avéré un processus extrêmement sinueux et certainement prolongé par la continuité de l'ancien régime dans la vie politique. Le phénomène de la Place de l'Université, à savoir les protestations vouées à assurer le respect du fameux point 8 de la Proclamation de Timișoara (Gallagher, 2008 : 90) lors des premières élections libres, du 20 mai 1990, visant la lustration temporaire des anciens cadres communistes de la vie politique, reste l'un des symboles d'un divorce très lent du passé. Il ne faut pas négliger que le même point, jamais appliqué, demandait une période de guérison et de maturation politique de l'électorat roumain, aussi bien qu'une approche moins politisée et plus culturelle de l'institution du chef d'État, rendue incompatible avec un ancien mandat au sein du Parti communiste.

Malgré la promesse du gouvernement provisoire, le Front de salut national, de ne pas se constituer en parti politique et, donc, de s'abstenir d'entrer sur les listes électorales pendant le premier scrutin démocratique, Ion Iliescu a finalement décidé autrement, menant à une victoire indéniable du Front autant dans les élections parlementaires (66,3% des voix) et dans le scrutin présidentiel du même jour (86% des voix pour Ion Iliescu) (Fowkes, 1999 : 67). La révolte des intellectuels contre cette continuité dissimulée de l'ancien régime, une révolte symbolisée notamment par les protestations de la Place de l'Université, à Bucarest, ont engendré peut-être les épisodes les plus odieux de la période postrévolutionnaire en Roumanie, sous la forme des *mineuriades* (Gallagher, 2008 : 96). À trois reprises, en janvier, février et juin 1990, les mineurs de Valea Jiului ont été amenés par dans la capitale pour mettre fin, de manière violente, voire barbare, aux mouvements paisibles de la société civile, une expression du pluralisme des idées et de la renaissance des partis politiques historiques, tels le Parti national libéral et le Parti national paysan chrétien-démocrate.

Une analyse à vol d'oiseau de ces premières années d'après 1989 révèle, donc, un *décalage* entre la situation de Roumanie et celle des autres pays de l'ancien bloc communiste appartenant à l'Europe centrale-orientale (pour employer un terme devenu, volens nolens, un leitmotiv de toute comparaison entre la Roumanie et l'altérité européenne au 20e siècle), car lorsque la Pologne, la Hongrie et la Tchécoslovaquie s'approchaient de la Communauté européenne pour du soutien économique et politique, la Roumanie était toujours assez loin d'une telle approche, en son état d'isolement.

La reconstruction institutionnelle promue par la Constitution de 1991 a été contrastée par une situation précaire de l'économie, dont la transformation depuis un système de commande, centralisé, en une économie de marché, y compris une libéralisation des prix nécessaire, mais difficile à digérer, a provoqué du

BDD-A28128 © 2017 Gerflint
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 09:01:39 UTC)

mécontentement populaire. Organisées dans l'esprit de la nouvelle constitution, les élections de 1992 ont témoigné de ce changement de perception des Roumains, bien que lent, vu que le parti soutenant Ion Iliescu, le Front démocratique de salut national, y a obtenu un succès relatif, avec 28% des voix, et l'ancien président a dû passer par deux scrutins afin d'être réélu, face à Emil Constantinescu, le candidat de la Convention démocratique roumaine. Le nombre très grand de formations politiques créées après la Révolution a rendu nécessaire l'instauration d'un seuil électoral, établi à 3%, et toutefois permettant à huit partis d'entrer au parlement (Roper, 2000 : 74-75).

En dépit de ce contexte fragile et de la pauvreté qui affectait une partie notable de la population, la Roumanie a commencé, suite à la relative stabilité atteinte après le scrutin de 1992, une démarche plus ou moins soutenue d'intégration dans les structures internationales pertinentes, tout en commençant par le Conseil de l'Europe, en 1993, et continuant par l'Accord d'association à l'Union européenne, entré en vigueur le 1er février 1995. Le document, signé deux ans auparavant, établissait les formes du dialogue politique, institutionnel et économique avec l'Union, et représentait un complément bienvenu de la stratégie de Copenhague, adoptée les 21-22 juin 1993 afin de faciliter le rapprochement entre les nouvelles démocraties de l'Europe centrale-orientale et l'espace communautaire, désormais renforcé par l'entrée en vigueur du Traité de Maastricht, en novembre l'année même. Pour ce qui est de l'Accord d'association de la Roumanie, en lisant son texte[1], il devient inévitable d'éprouver un sentiment de déjà vu, quoiqu'antichronologique, puisque le Partenariat oriental engendrant de telles formes d'association avec des pays comme l'Ukraine, la Géorgie et la République de Moldavie se fonde à présent sur des principes similaires : consolidation de la démocratie avec du soutien communautaire, reconstruction économique et adaptation graduelle aux exigences du marché commun, adoption, toujours graduelle, du noyau de ce marché, représenté par la libre circulation des biens, services, capitaux et personnes et, pas dernièrement, coopération dans des domaines très variés, depuis la culture et l'éducation jusqu'aux services financiers.

Est-ce que la signature de l'Accord d'association à l'Union européenne par le gouvernement roumain a été un pas majeur vers l'intégration et la marque d'une nouvelle étape de la transition, en consonnance avec les autres pays de la région aspirant à la qualité de membres du bloc communautaire ? La réponse semble être affirmative, bien que 1994-1995 ait été la période où presque tous les autres voisins ex-communistes de la Roumanie ont abouti à faire ce pas (Bulgarie, République tchèque et Slovaquie – toujours en 1995), dont certains plus tôt – Hongrie et Pologne, en 1994. Par ailleurs, des États comme les pays baltes, certes avec des économies

BDD-A28128 © 2017 Gerflint
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 09:01:39 UTC)

beaucoup moins compliquées, ont procédé à l'adoption des Accords d'association en 1998, tandis que la Slovénie l'a fait en 1999, et tous ont achevé les négociations d'adhésion plus tôt que la Roumanie et la Bulgarie[2]. Notre dessein n'est pas d'insister sur ce nouveau décalage qui a divisé le bloc ex-communiste en deux en matière d'accès à l'Union européenne, avec la plupart des pays visés adhérant en 2004 et la Roumanie et son voisin du sud attendant encore trois ans. En revanche, il devient important, étant donné ce contexte, d'analyser l'engagement de la classe politique roumaine dans le processus d'intégration, dont l'une des premières et des plus intéressantes formes d'expression, dans la période que nous étudions, est la Déclaration de Snagov.

Du côté de la Communauté, les prémisses qui ont favorisé cette nouvelle orientation audacieuse des démocraties fragiles de l'Europe centrale-orientale ont inclus les conclusions favorables du Conseil européen de Lisbonne, de juin 1992, l'établissement des critères de Copenhague, le renforcement du projet européen dû au Traité de Maastricht et au fonctionnement du marché commun, aussi bien que la volonté des pays occidentaux d'offrir du soutien financier aux pays potentiels candidats, sous la forme des instruments de pré-adhésion : PHARE, ISPA et SAPARD (Păun et Corpădean, 2017: 295-305). Il ne faut non plus oublier le fait que la Roumanie avait déjà maintenu des relations avec la Communauté européenne, en effet depuis 1969, étant incluse dans le système de préférences généralisées en 1974. En 1980, on a créé la Commission mixte Roumanie-CEE, qui a engendré des accords commerciaux entre les deux acteurs[3] et a abouti à la reconnaissance plénière de la Communauté par la Roumanie communiste, en 1981. Juste après la Révolution, en 1990, la Roumanie a été reconnue par la Communauté européenne et a reçu l'accès aux fonds européens non remboursables, par le biais du programme PHARE. L'année même, les relations diplomatiques et les visites officielles entre les deux acteurs des relations internationales ont été entamées, un moment important étant l'ouverture de la Délégation permanente de la CE en Roumanie, sous la direction de la diplomate britannique Karen Fogg (Gallagher, 2013 : 79).

C'est dans le contexte de ces prémisses que la Déclaration de Snagov a été signée, le pas évident dans cette direction étant l'établissement d'un consensus national voué à assurer un soutien durable et décisif pour la démarche d'intégration européenne de la Roumanie, avec une vaste participation de la société civile et surtout de la classe politique. En effet, l'obtention d'un consensus parmi la pléiade des partis politiques s'est avéré une nécessité, aussi pour envoyer un message puissant à l'extérieur du pays et afin de renforcer l'idée qu'il y avait un appui généralisé pour cette priorité stratégique et non seulement un discours stérile de la part d'un ou de plusieurs formations politiques. Le commencement des travaux de la

BDD-A28128 © 2017 Gerflint
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 09:01:39 UTC)

Commission de Snagov, dont l'activité s'est déroulée entre mars et juin 1995, a été le point de départ d'un paradigme témoignant d'un consensus national quasiment surprenant, étant donné les dissensions parmi les partis politiques – d'opposition ou non – en matière d'autres réformes ou priorités. On parlait, à l'époque, d'un véritable « esprit de Snagov », afin de décrire une atmosphère généralisée, ou bien une attitude favorable au rapprochement du projet européen dans toutes les couches socio-politiques du pays. Le 21 juin, la Commission a finalisé la Stratégie nationale pour la préparation de l'accession de la Roumanie à l'Union européenne, le résultat des pourparlers et des vastes consultations tâchant d'établir les lignes de guidage dans cette démarche soutenue par la population. Le lendemain, la Roumanie a soumis, sur les bases du document que nous analyserons ci-dessous, la demande officielle de joindre la Communauté, à côté d'une Stratégie nationale pour ce processus estimé à juste titre comme prolongé, adressées à la présidence française du Conseil (Ioan-Franc, 2000).

L'inspiration du document a trouvé ses racines dans la nouvelle perspective de l'Union européenne prenant des contours après le Conseil européen d'Essen de décembre 1994, le dernier présidé par Jacques Delors, qui a décidé d'accorder plus de soutien aux pays associés, autant sur le plan financier (voir PHARE), que dans la transition politico-démocratique.[4]

La direction de la Commission responsable pour la rédaction du projet a été assurée par l'académicien Tudorel Postolache, économiste, qui a formé une équipe assez hétérogène, tout en y incluant des politiciens au niveau du gouvernement et des partis politiques, des voix notables au niveau académique et, dans un exercice d'image, des jeunes Roumains ayant obtenu des résultats remarquables aux concours éducationnels nationaux et internationaux.

Il est à noter les analyses abondantes effectuées par la Commission suite aux discussions, qui comprennent un spectre extrêmement large de la situation du pays à l'époque, comme la condition précaire de l'économie et les différences de perception et de style de vie entre les générations, dont les décalages étaient surprenants, certainement différents de la situation à l'occident. Dans un véritable préambule à la déclaration, fondé par une déclaration de l'académicien Postolache (Ioan-Franc, 1995 : 3-15), on dédie une courte section à ce qu'il appelle au sens général « Le programme *multilinguisme* », à savoir une nouvelle orientation de l'éducation roumaine vers la promotion de l'apprentissage des langues étrangères, aussi bien que du langage informatique et de celui de la créativité manifestée dans les arts. Nous apprécions une telle démarche, qui a partiellement été implémentée dans les années ultérieures, engendrant, certes, en vertu de toute une tradition à ce propos, un certain avantage comparatif pour les jeunes générations éduquées, dont les habiletés linguistiques sont supérieures à la moyenne européenne, comme

BDD-A28128 © 2017 Gerflint
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 09:01:39 UTC)

l'indique aussi notre observation empirique, travaillant avec de tels jeunes doués. En plus, il est à noter que les grandes universités roumaines, surtout celles de la ville transylvaine de Cluj-Napoca, ont créé avec le temps les conditions nécessaires au développement des pôles de savoir en matière d'industries numériques, prenant la forme des « clusters » et générant un potentiel surprenant.

Continuant l'investigation de la pensée de Postolache, il devient évident qu'il se livre à l'analyse d'un thème récurrent dans l'histoire moderne des Roumains, c'est-à-dire la théorie de l'adoption des modèles. Depuis le synchronisme d'Eugen Lovinescu, c'est un sujet qui a connu ses extrêmes dans le développement et la modernisation de la Roumanie et qui, à nouveau, engendre des spéculations lors de ce tournant historique rendu possible par la chute du rideau de fer. De façon surprenante, l'académicien recourt à deux exemples communautaires différents, celui du Portugal, un pays situé aux marges du développement par rapport à la moyenne de l'Union européenne en 1995, et celui du Luxembourg, l'antithèse de la prospérité dans le contexte visé – quoique nous contestions la mesure dont deux États tellement différents, du point de vue économique, géopolitique, voir social, peuvent vraiment servir de termes comparables. Toutefois, ce qui relie les deux études de cas, c'est le fait que, quel qu'en soit le niveau de développement initial, le parcours communautaire a engendré un essor économique notable, une perspective très prometteuse pour une Roumanie aux ambitions pas tellement proportionnelles aux possibilités rencontrées lors du début d'une transition tortueuse.

Le set de données préparé par la Commission responsable pour la rédaction de la Déclaration de Snagov offre une documentation abondante, qui vaut la peine d'être investiguée de manière supplémentaire, surtout grâce à la dimension historique qui peut être imprégnée dans toute étude sur ce thème écrit à un moment où les attentes et les défis préconisés à l'époque ont eu l'occasion de se manifester, ou non, dans le parcours européen de la Roumanie. Les 41 études vouées à expliciter les domaines-clés qui feraient l'objet des négociations avec la Communauté, aussi bien que la Carte blanche sur l'économie et la société roumaines à l'avenir et, certes, le programme de préparation de l'adhésion de la Roumanie à l'Union européenne représentent un véritable corpus d'investigation critique de la sagesse marquant les débuts de la relation institutionnelle entre le pays et le bloc communautaire. Ayant parfois l'aspiration de se présenter sous la forme des « monographies », les études auxiliaires éprouvent une largeur qui serait difficile de synthétiser dans ces pages, mais nous soulignerions pourtant leur dimension tantôt régionale, tantôt nationale, depuis la perspective sectorielle jusqu'à la compréhensive, visant les achèvements de la société et de l'économie roumaines, mais aussi les grandes lignes de guidage vouées à aborder les problèmes structurels majeurs, qui rendraient les pourparlers avec Bruxelles imprévisibles et prudents. La préparation de ces documents a tenu

BDD-A28128 © 2017 Gerflint
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 09:01:39 UTC)

compte du spécifique national, mais n'a pas hésité de recueillir des informations pertinentes des pays comme l'Espagne, le Portugal, la Grèce, l'Autriche et la Suède, qui présentaient des modèles plus ou moins réplicables de développement et des exemples de bonnes pratiques – les similitudes socio-économiques étant plus justifiables si l'on se rapportait aux États méditerranées qu'aux nordiques.

La volonté déclarée de la Commission (certes, vu les incertitudes de l'époque, on peut la prendre *cum grano salis*), reflétée dans le texte avec une certaine dose de romantisme, était d'en assurer de la légitimité intellectuelle, aussi bien que de la représentativité sociale, étant donné que ses membres et l'ampleur de ses consultations ont couvert des couches socio-professionnelles comme les milieux académiques, les syndicats, la presse, les partis politiques, la société civile, ou bien les jeunes doués symbolisant les bénéficiaires et les décideurs des années à venir. Dans ce contexte assez flamboyant, la perspective temporelle prévue par Postolache en ce qui concerne le moment où la Roumanie remplirait les critères d'adhésion à l'Union européenne affichait l'an 2000 comme horizon pertinent, selon une interview de l'académicien avec Europerspectives, intitulée « La Roumanie face à l'Union européenne » :

« La conclusion de la Commission, inscrite dans la stratégie, est que l'adhésion de la Roumanie à l'Union Européenne devient un point essentiel de solidarité nationale. Par les efforts persévérants, il y a la prémisse qu'à l'horizon de l'an 2000, la Roumanie, tout comme d'autres pays associés, dispose de la capacité d'accomplir les conditions essentielles requises par l'adhésion, notamment: 1. la compatibilité des systèmes politique et économique; 2. l'harmonisation de la législation nationale avec "l'acquis communautaire" portant sur le marché intérieur; 3. l'ajustement structurel dont les coûts sont ressentis à court terme, tandis qu'en général les avantages se manifestent à moyen et long terme; 4. la réorientation de toute infrastructure physique, sociale et pour la protection de l'environnement vers l'espace de l'Union Européenne. L'option irréversible pour l'intégration de la Roumanie à l'Union Européenne vise comme objectif essentiel à la promotion d'une politique qui, se fondant sur nos propres efforts, mais aussi sur la coopération internationale, puisse garantir un développement économique ayant comme pendant l'accroissement du bien-être et l'amélioration générale de la qualité de vie. » (Ioan-Franc, 1995 : 44).

La citation révèle non seulement une compréhension des critères d'adhésion formulés lors du Conseil européen de Copenhague, mais aussi des indications plutôt génériques de l'importance de la Politique régionale ou de cohésion dans l'espace roumain, tout en proposant un horizon temporel pour l'accomplissement des priorités énoncées.

BDD-A28128 © 2017 Gerflint
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 09:01:39 UTC)

À part les études vouées à analyser les principales directions des réformes, afin de rendre les démarches réformatrices de la Roumanie en transition compatibles aux exigences communautaires, les travaux de Snagov ont engendré un document d'une page doué d'une certaine importance politique et symbolique, connu en effet sous le nom de Déclaration de Snagov. Nous tenterons une brève analyse du texte, pour évaluer sa profondeur et, en quelque sorte, son actualité dans le contexte anniversaire d'une décennie depuis l'intégration européenne de la Roumanie. Ainsi, le format de la déclaration vise à certifier le soutien de la classe politique roumaine à l'égard des réformes modernisatrices du pays, dont l'orientation et, en même temps, le dessein, sont irréversiblement pro-occidentaux. C'est en fait un engagement politique et symbolique des forces politiques couvrant tout le spectre doctrinaire, assez douteux à l'époque, dont la force juridique est discutable, étant donné le démantèlement, la division et la fusion ou métamorphose de presque toutes les formations politiques signataires, aussi bien que le changement des leaders qui ont assumé la responsabilité du projet.

Malgré ce détail et le fait que dans plusieurs pays ex-communistes visant la candidature communautaire, il y a eu des formes plus ou moins étendues de consensus[5], le document indique une certaine orientation quasi-mystique, idéalisée, des Roumains, reflétant des espoirs datant depuis plusieurs décennies, construits autour d'un espoir libérateur, voire rédempteur, de provenance occidentale. La volonté de compatibiliser les réformes politiques, économiques, électorales, judiciaires et institutionnelles à la façon européenne, en vertu d'une affinité désirable avec l'acquis communautaire, représente une ambition majeure, qui, suivie de manière conséquente, aurait témoigné d'une approche correcte de l'intégration. Celle-ci, traitée d'« objectif stratégique national », a tracé un cours irréversible, qui a éloigné le pays de tout autre projet concurrent, favorisant, en revanche, le côté euro-atlantique, dont la plupart de la population était traditionnellement attachée (Lansford et Tashev, 2017 : 263).

L'analyse du texte de la déclaration (Ioan-Franc, 1995 : 67-68) révèle la tentation initiale des mots puissants – nous nous abstiendrons d'employer l'adjectif « pompeux », puisque c'est un document doué d'un certain caractère solennel – comme « point nodal », « chance historique », « renaissance de la Roumanie » ou bien « idéaux et intérêts fondamentaux du peuple roumain », servant de préambule. Cependant, les paragraphes ultérieurs témoignent d'une dose bienvenue de réalisme, reprenant des thèmes récurrents du débat sur la modernisation et l'européisation de la Roumanie tout au long du 20e siècle, comme : les décalages par rapport aux pays avancés, la qualité de la vie et le réalisme politique, à côté des sujets correspondant aux nouvelles réalités et aux changements socio-économiques, comme la

BDD-A28128 © 2017 Gerflint
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 09:01:39 UTC)

mention de la société informationnelle, où les écarts de la Roumanie étaient prééminents. Le vocabulaire « de gauche » n'y manque pas (bien que le document soit signé par des partis appartenant à toutes les doctrines politiques, depuis la gauche jusqu'au nationalisme, et par l'Union démocrate magyare de Roumanie), mais la longueur du texte est insuffisante pour extrapoler un jugement assez pertinent à ce propos; nous ferons toutefois mention des termes ou syntagmes suivants : « solidarités / solidarité active », « une large ouverture internationale », « une ample coopération » et « l'amélioration du niveau de vie ». Plusieurs aspects sur lesquels le texte insiste constitueront des obstacles épineux en matière d'intégration dans les négociations avec l'UE et même à présent, depuis le fonctionnement de l'État de droit, jusqu'aux questions visant l'économie de marché fonctionnelle[6] et, ce qui est discutable si l'on analyse les rapports de progrès faits par les institutions communautaires lors de la pré-adhésion, la situation des minorités nationales.

Sans nous proposer de discuter les carrières et les dimensions politiques, technocrates ou réformistes des artisans de la déclaration ou de ses signataires (ces derniers ont été : le Président de la Roumanie, Ion Iliescu, le Premier-ministre, Nicolae Văcăroiu, les présidents des deux chambres du Parlement, les présidents des 13 partis les plus importants à l'époque et le président de la Commission pour l'élaboration d'une stratégie nationale pour la préparation de l'accession de la Roumanie à l'Union européenne), ce qui serait susceptible d'engendrer des contradictions ou des accusations occasionnelles d'hypocrisie, nous apprécions un aspect procédural et, à la fois, un point mentionné dans le texte. Il s'agit de la nécessité des consultations avec les milieux universitaires afin de tracer les lignes directrices des débats sur l'avenir du pays, dont le caractère scientifique et constructif est méritoire. En effet, malgré cette assertion mature, il est douteux si la majorité des démarches à ce propos aient provenu de cet espace compétent, qui, dans plusieurs cas, notamment dans les grandes centres universitaires, Cluj, Bucarest, Iași et Timișoara, a pris l'initiative et a assumé une européisation plus accélérée et profonde que d'autres institutions fondamentales de l'État. Ceci dit, les projets européens implémentés, les débats scientifiques avec une participation internationale toujours plus consistante et, dans quelques cas désirables, les conseils adressés aux milieux décisionnels, ont poussé les grandes universités roumaines vers des positions très compétentes en matière de guidage de l'intégration européenne de la Roumanie – un aspect qui attend encore sa fructification plénière dans la relation avec l'administration centrale.

Il n'est guère surprenant que la déclaration propose un horizon temporel pour la finalisation des démarches d'adhésion, quoique les cinq ans alloués témoignent d'une dose de naïveté ou d'idéalisme, en quelque sorte contraire au rythme des

BDD-A28128 © 2017 Gerflint
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 09:01:39 UTC)

réformes et aux éléments réfractaires promus jusqu'alors par les principales autorités de Bucarest. Les délais et les hésitations n'ont cessé d'intervenir même dans ce projet national majeur, en dépit de l'enthousiasme aux valences cérémoniales qui s'ensuivrait : la présence du président Iliescu au Conseil européen de Cannes du 27 juin 1995, lors de l'adoption du Livre blanc pour les pays associés[7], la signature du Protocole additionnel à l'Accord d'association, le 30 juin l'année même[8], ou, plus tard, pendant le mandat de la Convention démocratique, la participation du président Constantinescu au sommet d'Amsterdam du 27 juin 1997[9].

Si l'Agenda 2000, le document de la Commission européenne lancé en juillet 1997, soulignait les difficultés de la Roumanie dans son rapprochement du bloc communautaire, le Conseil européen d'Helsinki, de décembre 1999, a offert des perspectives plus concrètes au pays, en fonction des progrès enregistrés à l'avenir (Papadimitriou et Phinnemore, 2008 : 15). Après des épisodes tortueux et des attentes tensionnées des rapports annuels, la Roumanie a finalement reçu le feu vert suite à la conclusion des négociations avec la Commission, en décembre 2004 et à la signature subséquente du Traité d'accession, en avril 2005. Le processus, accompli le 1er janvier 2007, n'a pas été dénué de complications et de mesures sans précédent, depuis la clause de sauvegarde jamais activée, jusqu'à la continuation du monitorage visant le fonctionnement de la justice, autant pour la Roumanie que pour la Bulgarie (les rapports annuels MCV - Mécanisme de coopération et de vérification).

Pour conclure, en dépit de ces sinuosités inouïes dans l'adhésion d'un pays à l'Union européenne et du fait que, en quelque sorte, si l'on ajoute les délais de son admission à l'espace Schengen, les Roumains auraient des raisons suffisantes pour éprouver une dose de ressentiments à l'égard de la position sinueuse acquise pour l'instant dans la Communauté, il est intéressant (et, à notre avis, positif), qu'ils restent enthousiastes par rapport au projet d'intégration, même contre les tendances courantes. Ainsi, il est possible d'affirmer qu'un certain « esprit de Snagov », sans considérer le moment plus important qu'il l'a été en fait, persiste dans la société et n'a jamais été contesté de manière décisive, ni au niveau des partis politiques, qui en étaient les acteurs signataires, ni dans la perception publique. Dans les conditions où l'euroscepticisme a pénétré de manière indiscutable et avec une intensité surprenante au-delà de l'ancien rideau de fer, voir les cas de la Hongrie et de la Pologne, deux pays avec un degré d'intégration plus prononcé que la Roumanie (donné par l'adhésion à l'espace Schengen et à leurs performances en matière d'absorption des fonds structurels et de cohésion, par exemple), ou bien lorsque des démarches de réforme majeures comme le Traité de Lisbonne se sont confrontées à une opposition risquée en Pologne et en République tchèque, la Roumanie a gardé un optimisme à propos de l'UE. Certes, souvent perçu

BDD-A28128 © 2017 Gerflint
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 09:01:39 UTC)

comme une alternative aux institutions nationales, nettement moins appréciées, le projet européen n'a pas été contesté par un parti politique parlementaire, par une structure complexe de la société civile, ou bien par un courant provenant des milieux académiques, ce qui témoigne d'un attachement continu à cet égard de la part des trois segments majeurs situés aux origines de la démarche de Snagov.

Bibliographie

Acord european din 1 februarie 1993 instituind o asociere între România, pe de o parte, Comunitățile Europene și statele membre ale acestora, pe de altă parte, Monitorul Oficial, no. 73 du 12 avril 1993. [En ligne] : http://www.osim.ro/legislatie/Acord_Breuxelles93.pdf [consulté le 20 décembre 2017].

Amsterdam European Council, 16 and 17 June 1997, Presidency Conclusions. [En ligne] : europa.eu/rapid/press-release_DOC-97-2_en.pdf [consulté le 20 décembre 2017].

Association Agreements, Service européen pour l'action extérieure. [En ligne] : http://www.eeas.europa.eu/archives/docs/association/docs/agreements_en.pdf [consulté le 20 décembre 2017].

Cannes European Council, 26 and 27 June 1995, Presidency Conclusions. [En ligne] : http://www.consilium.europa.eu/media/21189/cannes-european-council.pdf [consulté le 20 décembre 2017].

Conseil européen. Réunion des 9 et 10 décembre 1994 à Essen. Conclusions de la Présidence. [En ligne] : http://www.europarl.europa.eu/summits/ess1_fr.htm [consulté le 20 décembre 2017].

Dan, H.S. 2015. « The Influence of Cultural Elements on Fiscal Behaviour in the European Union », in On-line Journal Modelling the New Europe, no. 16.

Dan, H.S. 2014. «The Role of Interculturalism in European Integration », in Studia Universitatis Babes-Bolyai. Studia Europaea, no. 2.

Décision du Conseil et de la Commission, du 4 décembre 1995, concernant la conclusion du protocole additionnel à l'accord européen établissant *une association entre les Communautés européennes et leurs* États *membres, d'une part, et la Roumanie, d'autre part*, 95/561/CE, Euratom. [En ligne] : http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/ALL/?uri=CELEX:31995D0561 [consulté le 20 décembre 2017].

Fowkes, B. 1999. *The Post-Communist Era: Change and Continuity in Eastern Europe*, Springer.

Gallagher, T. 2008. *Modern Romania: The End of Communism, the Failure of Democratic Reform, and the Theft of a Nation*, NYU Press.

Gallagher, T. 2013. *Romania and the European Union: How the Weak Vanquished the Strong*, Oxford University Press.

Ioan-Franc, V.(éd.) 2000. *Din lucrările Comisiei de la Snagov, martie-iunie 1995*, Centrul de informare și documentare economică, Bucarest. [En ligne] : http://www.cdep.ro/pdfs/snagov95.pdf [consulté le 20 décembre 2017].

Lansford, T., Tashev, B. 2017. *Old Europe, New Europe and the US: Renegotiating Transatlantic Security in the Post 9/11 Era*, Taylor & Francis.

Papadimitriou, D., Phinnemore, D. 2008. *Romania and The European Union: From Marginalisation to Membership?*, Routledge.

Păun, N., Corpădean, A.G. 2017. « Cultural Opportunities and Shortcomings in the Management of EU-funded Projects in Romania », in *Journal of European Integration History*, no. 2, vol. 23, Ed. Nomos, Baden-Baden.

Roper, S.D. 2000. *Romania: The Unfinished Revolution*, Psychology Press.

Sajdik, M., Schwarzinger, M. 2017. *European Union Enlargement: Background, Developments, Facts* (e-livre), Routledge.

BDD-A28128 © 2017 Gerflint
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 09:01:39 UTC)

Notes

1.*Acord european din 1 februarie 1993 instituind o asociere între România, pe de o parte, Comunitățile Europene și statele membre ale acestora, pe de altă parte*, Monitorul Oficial, no. 73 du 12 avril 1993. [En ligne] : http://www.osim.ro/legislatie/Acord_Breuxelles93.pdf [consulté le 20 décembre 2017].

2. *Association Agreements*, Service européen pour l'action extérieure. [En ligne] : http://www.eeas.europa.eu/archives/docs/association/docs/agreements_en.pdf [consulté le 20 décembre 2017].

3. Voir: Martin Sajdik, Michael Schwarzinger, *European Union Enlargement: Background, Developments, Facts* (e-livre), Routledge, 2017, chapitre 2.

4. *Conseil européen. Réunion des 9 et 10 décembre 1994 à Essen. Conclusions de la Présidence*. [En ligne] : http://www.europarl.europa.eu/summits/ess1_fr.htm [consulté le 20 décembre 2017].

5. Voir: Paula Mureșan, « Romania and Croatia, a content analysis of their support declarations to join the EU », in Romanian Review of International Studies V, no. 2, 2013, p. 1-11.

6. Afin de mieux comprendre la dépendance de cet aspect des éléments culturels, comme trait particulier de l'Union européenne, pertinent dans le cas de la Roumanie pendant sa transition, voir : Horațiu Sorin Dan, « The Influence of Cultural Elements on Fiscal Behaviour in the European Union », in On-line Journal Modelling the New Europe, no. 16 /2015, pp. 3-19 and *Idem*, « The Role of Interculturalism in European Integration », in Studia Universitatis Babes-Bolyai. Studia Europaea, no. 2/2014, pp. 131-142.

7. Voir les conclusions de la Présidence : *Cannes European Council, 26 and 27 June 1995, Presidency Conclusions*. [En ligne] : http://www.consilium.europa.eu/media/21189/cannes-european-council.pdf [consulté le 20 décembre 2017].

8. *Décision du Conseil et de la Commission, du 4 décembre 1995, concernant la conclusion du protocole additionnel à l'accord européen établissant une association entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la Roumanie, d'autre part*, 95/561/CE, Euratom. [En ligne] : http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/ALL/?uri=CELEX:31995D0561 [consulté le 20 décembre 2017].

9. Voir les conclusions de la Présidence : *Amsterdam European Council, 16 and 17 June 1997, Presidency Conclusions*. [En ligne] : europa.eu/rapid/press-release_DOC-97-2_en.pdf [consulté le 20 décembre 2017].

© Revue du Gerflint (France) - Éléments sous droits d'auteur -
Modalités de lecture consultables sur le site de l'éditeur www.gerflint.fr

BDD-A28128 © 2017 Gerflint
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 09:01:39 UTC)